

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA
Lundi 6 mars 2017, 17h
Lyon 2, 86, rue Pasteur, salle G 123

Présent·es : Olivier BARA (IHRIM, Lyon 2) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE, Saint-Étienne) ; Pierluigi BASSO (ICAR, Lyon 2) ; Gilles BONNET (Marge, Lyon 3) ; Bruno BUREAU (HiSoMa, Lyon 3, représente Véronique Chankowski) ; Antonio CLOSA (secrétariat ED 3LA, Lyon 3), Isabelle COLON DE CARVAJAL (ICAR, Lyon 2) ; Éric DAYRE (CERCC, ENS Lyon) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA, IHRIM) ; Sarah GAUCHER (doctorante, ENS Lyon, HiSoMa) ; Michaël GAUTHIER (doctorant, Lyon 2, CRTT) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Bérénice HAMIDI-KIM (Passages XX-XXI, Lyon 2) ; Carlos HEUSCH (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, CIHAM) ; Denis JAMET (CEL, Lyon 3), Sophie KERN (DDL, Lyon 2) ; Nadège LANDON (doctorante, UJM, IHRIM) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC) ; Emmanuel MARIGNO (CELEC, UJM) ; Danièle MEAUX (CIREC, UJM) ; Anne-Marie MORTIER (coordination des formations et base de données, ED 3LA) ; Ariane PINCHE (doctorante, Lyon 3, CIHAM) ; Alain POIRIER (CNSMD, représente Gery Moutier) ; Vincent RENNER (CRTT, Lyon 2, représente François Maniez) ; Alice SCHEER (doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Ralf ZSCHACHLITZ (LCE, Lyon 2).

Excusé·es : Véronique CHANKOWSKI (HiSoMa, représentée par Bruno Bureau) ; Adélaïde FABRE (Villa Gillet) ; Heather HILTON (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, CRTT) ; Bertrand JACQUET (secrétariat ED 3LA, Lyon 2) ; François MANIEZ (CRTT, représenté par Vincent Renner).

1. Confirmation des décisions adoptées lors de la réunion du 14 novembre 2016

Comme signalé lors de la réunion du Conseil du 14 novembre 2016 (voir le compte rendu, point 1), la composition nominative des membres du Conseil de 3LA n'avait pas encore, à cette date, été votée par la commission recherche du Conseil académique de l'UdL. En conséquence, et comme cela a été confirmé par le Collège doctoral (23 novembre 2016), le Conseil, dans son ancienne configuration, était autorisé à siéger.

- Dans un premier temps, ne prennent part au vote que les enseignant·es-chercheur·euses et les membres du personnel qui siègent dans le Conseil avec voix délibérative pour confirmer
 - la reconduction dans leurs fonctions des 5 représentant·es des doctorant·es élu·es le 13 janvier 2016 ;
 - la désignation des 5 personnalités extérieures.
- Dans un second temps, l'ensemble des membres présents du Conseil, désormais au complet, confirme les autres décisions prises le 14 novembre 2016, à l'exception de la seconde partie du point 5 (voir, ci-dessous, point 6).

2. Point sur l'entrée en application de l'arrêté du 25 mai 2016 (désormais, « l'arrêté ») : la « FAQ » du Ministère

Face à l'afflux des questions suscitées par la mise en application de l'arrêté, le Ministère a diffusé une « Foire aux questions » / « *Frequently Asked Questions* »

assortie de réponses, dont une version corrigée a ensuite été mise en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111561/la-formation-doctorale-renovee-par-l-arrete-du-25-mai-2016.html>

À signaler :

- au titre de l'entrée en application de l'arrêté, la signature de la Charte du Doctorat, dont une nouvelle mouture a été diffusée par l'UdL (prochainement mise en ligne sur le site de l'ED : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article15>) : elle concerne l'ensemble des doctorant·es qui ont entamé leur thèse depuis le 1^{er} septembre 2016. En raison du retard avec lequel la version définitive de cette Charte a été rendue publique, il faudra veiller à ce que tou·tes signent cette nouvelle Charte au moment de leur réinscription, à la rentrée de l'année universitaire 2017-2018 (décision du Collège doctoral, 23 novembre 2016). *NB* : les primoinscrit·es au 1^{er} septembre 2016 devront aussi, au même moment, signer la Convention individuelle de formation dont le texte n'est pas encore disponible ;
- au titre des clarifications apportées par la « FAQ », le statut du/de la (des) (co)directeur/trice de thèse au sein du jury de soutenance : il(s)/elle(s) participe(nt) au jury, figure(nt) sur la liste des membres du jury, y compris pour le dépôt légal des thèses, et se trouve(nt) par conséquent pris·e(s) en compte dans les ratios qui en définissent la composition ; il(s)/elle(s) participe(nt) aux échanges par des éclairages, mais ne mène(nt) pas les débats ; il(s)/elle(s) ne signe(nt) pas le procès-verbal de délibération, mais signe(nt) le rapport de soutenance.

Un débat s'engage sur le statut juridique de cette « FAQ », partant sur la force contraignante des dispositions qu'elle prévoit. Il est en particulier question de l'une d'entre elles, qui indique que l'impression des exemplaires papier de la thèse, à la demande des membres du jury, est à la charge des établissements. Plusieurs observent que certains établissements du site reportent sur les équipes de recherche la charge financière de cette opération sans qu'un budget soit prévu à cet effet. Tout en se réjouissant que, en ne rendant obligatoire que le dépôt de leur thèse sous forme numérique, l'arrêté épargne aux doctorant·es le coût de fabrication des exemplaires papier à destination du jury, le Conseil estime préférable que les frais soient pris en charge par les établissements « opérateurs » du Doctorat, voire par l'établissement « porteur » (UdL).

3. Information sur la mise en place des comités de suivi individuel des thèses. Avis sur le formulaire de rapport à remplir par le Comité

- Le dispositif envisagé pour la mise en place de ces comités de suivi a été présenté lors de la réunion du Conseil du 14 novembre 2016 (voir le compte rendu, point 6). Quelques éléments de cadrage supplémentaires sont retenus pour l'organisation de l'entretien avec le Comité :
 - sauf cas exceptionnel, l'entretien repose sur un échange *oral* avec le/la doctorant·e ;
 - il se déroule en présence ou, en cas d'éloignement, par visioconférence ;
 - sa durée est de vingt minutes environ ;

- les doctorant·es ayant effectué le dépôt électronique de leur thèse avant la fin de l'année universitaire précédente et déposant une demande de réinscription en vue de la soutenance en sont dispensé·es.
- S'agissant du rapport annuel relatif à chaque doctorant·e, à transmettre à la direction de l'ED, un formulaire est examiné et modifié en séance (le document remanié se trouve ci-dessous, dans l'Annexe 1 ; le fichier word sera prochainement mis en ligne sur le site de l'ED) : il présente les points qui doivent *a minima* être abordés par l'ensemble des comités individuels qui se réuniront dans le cadre des équipes de recherche constitutives de l'ED. L'entretien sera préparé en amont par la constitution d'un curriculum vitæ du/de la doctorant·e comportant des rubriques imposées qui correspondent à certains des points à aborder avec le Comité.
- Le Conseil approuve le déroulement suivant des opérations :
 - *avant* la réunion du Comité individuel,
 - le/la président·e du Comité ou le/la responsable de ces questions dans l'équipe de recherche envoie au/à la doctorant·e le document qui servira de support au futur rapport en lui indiquant la date et le lieu de l'entretien. *NB* : une liste des doctorant·es par équipe de recherche, comportant aussi leurs adresses électroniques, sera envoyée en amont au/à la responsable de l'équipe pour vérification ; l'envoi sera accompagné du fichier word contenant le formulaire à compléter ;
 - le/la doctorant·e renvoie ce document au/à la président·e du Comité ou au/à la responsable de l'équipe avec les renseignements demandés en bleu : les informations relatives à sa thèse ainsi que les points n^{os} 1 et 2 ; surtout, dans l'Annexe, le curriculum vitæ complété ;
 - *après* la réunion, le rapport intégralement complété est déposé dans le dossier du/de la doctorant·e sur la base SIGED, ce qui lui permettra, ainsi qu'à son/sa (ses) (co)directeur/trice(s) de thèse, de prendre connaissance des recommandations du Comité. Le dépôt du fichier, au format pdf, sera effectué
 - soit directement par le/la président·e du Comité, si une solution technique est trouvée pour lui donner la possibilité de le faire ;
 - soit par le directeur de l'ED auquel le/la président·e du Comité aura envoyé le document au préalable.
- O. Ferret propose, dans les prochains mois, de rendre visite à toutes les équipes de recherche par l'intermédiaire de leur conseil de laboratoire afin de présenter l'ensemble du dispositif, de connaître les modalités envisagées dans chaque équipe et de prendre la mesure des difficultés éventuellement rencontrées : le Conseil estime que cette démarche serait superflue.
- Il est convenu que les problèmes qui pourraient éventuellement apparaître cette année dans la mise en œuvre du dispositif feront l'objet d'un compte rendu au cours de la réunion du Conseil de l'automne 2017.

4. Avis sur le document de demande de dérogation à déposer sur SIGED à partir de la réinscription en D5

Lors de la réunion du 14 novembre 2016 (voir le compte rendu, point 2 et Annexe 3), le Conseil a décidé de remplacer le rapport d'activités exigé jusqu'à présent pour toute

demande de réinscription à partir de D5 par un formulaire de demande de dérogation plus précis. Le Conseil examine une version actualisée de ce formulaire (voir, ci-dessous, Annexe 2), qui sera mis en ligne sur le site de l'ED (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve48>).

- Les directeur/trices de thèse sont prié·es de demander à leurs doctorant·es concerné·es de compléter ce formulaire et de le déposer, avec la fiche bilan annuelle, parmi les « Documents complémentaires » de la base SIGED à *partir de la prochaine demande* de réinscription, à la rentrée 2017-2018.
- Lors des réunions d'octobre et de novembre 2017, la Commission doctorale ne pourra pas examiner les dossiers de demande de réinscription dérogatoire si ces pièces n'y figurent pas.

5. Avis sur le nombre maximum de (co)directions de thèses autorisé par l'ED 3LA

Le Conseil confirme que le nombre maximum autorisé par l'ED 3LA s'élève à 10 thèses par encadrant·e. Il précise aussi que ce nombre inclut les codirections. Il rappelle enfin qu'une certaine souplesse dans l'application de cette règle est souhaitable dans certaines disciplines notoirement sous-encadrées : études arabes, études chinoises, littérature contemporaine.

À cette occasion, O. Ferret indique que la définition des codirections va désormais s'effectuer de manière plus stricte et institutionnelle : toute codirection fera l'objet d'une déclaration officielle au cours de la première année d'inscription en Doctorat ; l'information sera alors précisément indiquée sur la base SIGED.

6. Réexamen de la demande de rattachement d'un collègue HDR à l'ED 3LA

Lors de la précédente réunion du Conseil, la demande de rattachement à 3LA déposée par Abdenbi Lachkar, professeur de linguistique arabe à l'Université Paris 8, alors récemment élu membre permanent de l'UMR ICAR, avait été approuvée.

Entre-temps, à la suite de plusieurs demandes d'inscription en D1 de thèses qui seraient dirigées par ce collègue à Lyon 2, la Vice-présidence recherche de cet établissement est entrée en contact avec son homologue de Paris 8 qui s'est formellement opposé au rattachement du collègue à titre principal à l'UMR ICAR et, conjointement, à l'inscription de ses doctorant·es dans l'ED 3LA.

Dans ces conditions, O. Ferret propose qu'A. Lachkar ne figure pas dans la liste des collègues susceptibles d'encadrer des thèses dans l'ED, mais qu'il lui soit possible d'obtenir des agréments ponctuels pour encadrer, au cas par cas, des thèses de 3LA, comme c'est déjà le cas. Conformément à la procédure réglementaire, chaque demande devra recevoir un avis favorable de la commission recherche de Lyon 2 avant que l'ED ne se prononce.

7. Mise au point sur les modalités de changement de rattachement des doctorant·es à une équipe de recherche

- Règlementairement, les doctorant·es sont rattaché·es à l'équipe de recherche de leur directeur/trice et à l'ED dont cette équipe est constitutive. Tout changement de rattachement d'un·e directeur/trice entraîne donc le changement de rattachement de ses doctorant·es à une ED si la nouvelle équipe ne fait pas partie de son périmètre.
- Dans ce cas de figure, O. Ferret souhaite cependant prendre l'avis des doctorant·es concerné·es et, dans l'hypothèse où le changement d'équipe de

recherche et d'ED constituerait un inconvénient majeur pour ces doctorant-es (par exemple, un déménagement), il envisage d'entreprendre une démarche de conciliation afin de trouver un arrangement à l'amiable permettant à ces doctorant-es de terminer leur thèse dans le cadre de leur ancienne équipe. Dans cette éventualité se posera la question de l'affiliation, en tant que membre associé, du/de la directeur/trice à son ancienne équipe.

8. Avis sur le rattachement de trois doctorant-es à l'ED 3LA

Christophe Cusset, dont le Conseil a approuvé le rattachement à 3LA, demande que les trois doctorant-es suivant-es soient rattaché-es à l'ED :

- Pierre Belenfant (D1), qui travaille sur « Le pouvoir du nom dans les *Hymnes* de Callimaque » ;
- Claire-Emmanuelle Nardone (D3), qui travaille sur « L'humilité dans la poésie hellénistique » ;
- Nadège Wolff (D2), qui travaille sur « Ombre et lumière dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes ».

Le Conseil approuve ces trois rattachements.

9. Compte rendu de la dernière réunion (8 février 2017) du Collège doctoral de l'UdL

Le point principal de cette réunion concernait l'allocation du budget 2017 aux ED du site. Une proposition a été présentée fondée sur les principes suivants :

- un socle fixe attribué à toutes les ED (environ 11 000€) ;
- une somme modulable en fonction du seul critère du nombre de doctorant-es inscrit-es entre D1 et D4.

L'examen de cette proposition ayant notamment fait apparaître que, selon ce mode de calcul, tous les budgets des ED de sciences exactes et de sciences de la vie seraient en hausse, et tous les budgets des ED de sciences humaines et sociales en baisse, un désaccord s'est unanimement déclaré de la part des responsables de ces ED ainsi que de certains établissements « opérateurs » concernés par ces disciplines (Lyon 2, Lyon 3).

De nouvelles simulations devaient être faites sur la base, au moins, de deux hypothèses de calcul alternatives pour ce qui concerne la partie modulable, prenant en compte (1) l'ensemble des doctorant-es à effectif plein entre D1 et D3 ainsi que, à demi-effectif, les doctorant-es inscrit-es en D4, D5 et D6 ; (2) l'ensemble des doctorant-es à effectif plein entre D1 et D5.

Les calculs effectués indiqueraient, pour l'ED 3LA, une augmentation du budget d'environ 2 000€ par rapport à celui de l'année 2016. L'arbitrage définitif est cependant différé : il sera rendu par le bureau de l'UdL, le 14 mars prochain.

Dans ces conditions, en l'absence d'enveloppe précise, le Conseil ne peut à ce stade discuter que des orientations budgétaires, l'adoption de la structure définitive du budget 2017 étant reportée à une réunion ultérieure (voir, ci-dessous, les questions diverses).

10. Présentation de l'exécution du budget 2016

Le détail des dépenses effectuées se trouve dans l'Annexe 3, ci-dessous.

Les dépenses les plus importantes concernent, cette année encore, les formations et les aides financières aux doctorant-es (respectivement 48% et 46% environ du budget de fonctionnement). Cette utilisation du budget est jugée satisfaisante.

Contrairement à l'année précédente, le taux d'exécution du budget n'atteint pas 90% : ce chiffre, qui se situe au niveau de la moyenne des ED du site, n'est pas pour autant pleinement satisfaisant.

Le taux d'exécution des dépenses d'équipement ne posant pas problème (99,95%), deux explications doivent être trouvées au taux insuffisant pour les deux autres postes de dépenses :

- dépenses de personnel (84,17%) : 240€ environ n'ont pas été dépensés. Ils auraient pu être reversés dans les dépenses de fonctionnement si l'UdL avait prévu un second budget rectificatif. L'absence de cette procédure a été la cause du moindre taux d'exécution de la plupart des ED ;
- dépenses de fonctionnement (89,34%) : plus de 3 000€ n'ont pas été dépensés. Ce phénomène s'explique par les difficultés rencontrées au niveau du suivi des dépenses sur cette ligne budgétaire. En cause
 - un mode de fonctionnement accumulant retards et manque de transparence du service du budget : O. Ferret prévoit de prendre rendez-vous avec Dominique Rault, chargée de ce service à l'UdL ; sera à cette occasion également abordée la question de la nature des pièces exigées pour obtenir un remboursement ;
 - un certain nombre de subventions, aussi bien pour l'organisation de manifestations scientifiques que pour des missions, n'ont pas été intégralement versées aux doctorant-es : (i) coûts réels moindres par rapport aux sommes demandées/obtenues ; (ii) subventions non réclamées sans que l'ED en soit prévenue ; (iii) subventions non versées en l'absence des justificatifs exigés. O. Ferret invite les doctorant-es, par l'intermédiaire de leurs représentant-es au Conseil, à se montrer plus vigilant-es sur ce point (i) en ne surestimant pas les coûts à prévoir dans le cadre de leurs missions ou des manifestations organisées ; (ii) en prévenant dès que possible le directeur de l'ED lorsqu'une subvention accordée n'est plus nécessaire pour couvrir les frais engagés ; (iii) à déposer auprès de Syhiem Bounouna, dès leur retour de mission notamment, les pièces originales exigées pour procéder au remboursement.

11. Premières discussions sur la structure du budget 2017

- *A priori*, aucune dépense d'équipement n'est à prévoir en 2017.
- S'agissant des dépenses de *personnel*, les deux propositions suivantes sont approuvées :
 - le maintien des vacances administratives de soutien au travail d'inscription des doctorant-es dans les formations organisées par l'ED (1 300€ environ) ;
 - l'instauration de vacances pour la mise à jour du site web, en particulier en ce qui concerne les actualités : annonces relatives aux dispositifs de financement ; appels à communications concernant l'ensemble de l'ED ; etc. Un volume de 50h paraît suffisant (1 300€ environ) : ces heures pourraient être financées à la place des dépenses prévisionnelles d'équipement, s'il se confirme qu'il n'y en a pas, ou grâce à l'augmentation du budget global si une hypothèse de calcul alternative plus favorable, parmi celles évoquées plus haut, est retenue par le bureau de l'UdL.

- S'agissant de l'offre de *formation*, qui correspond à près de la moitié des dépenses de fonctionnement, O. Ferret présente les conclusions de la commission des formations, qui s'est réunie à deux reprises, le 11 janvier et le 16 février 2017. Des échanges importants ont eu lieu, en particulier avec les représentant·es des doctorant·es, qui ont permis de remanier la proposition d'offre de formation présentée au Conseil, et approuvée en séance.
 - Sont maintenus, les modules suivants (21h) : AngDo (1 groupe), RUDI (1 groupe), TTT (3 groupes), AIR (1 groupe).
 - Un dédoublement du module ECRIS (21h) est demandé : 1 groupe consacré à la rédaction de la thèse, qu'il serait possible de suivre à partir de D2 ; 1 groupe supplémentaire consacré à la rédaction « courte » (articles), ouvert dès la 1^{re} année.
 - Le module BDT-NDL est remplacé par un module de formation plus court (7h), recentré sur les méthodes de référencement bibliographique (BIBLIO, 2 groupes).
 - Un module supplémentaire (7h) est créé pour une formation XML.
 - Le module IsiDoc't pourrait encore être fractionné : en lieu et place du bloc actuel de 21h, plusieurs modules plus courts (7h) pourraient être proposés, sur des questions spécifiques en rapport avec les bibliothèques :
 - le panorama des ressources documentaires disponibles sur le site : la recherche des données dans les catalogues des bibliothèques mais aussi dans les bouquets numériques (Jstor, corpus numériques, recueils bibliographiques, etc.) ;
 - la gestion de la bibliographie (Zotero renforcé) ;
 - les questions des droits d'auteur, des archives ouvertes, auxquelles pourraient s'ajouter celles relatives au plagiat et à l'exception pédagogique.
- O. Ferret et A.-M. Mortier, responsable des formations, doivent prochainement engager la discussion avec les collègues des bibliothèques Choiseul et Diderot pour parfaire la définition du périmètre de ces formations.
- Dans l'état actuel, les formations en bibliothèque étant gratuites pour l'ED, le volume horaire des modules financés sur le budget s'élèverait à 189h (volume identique à celui de 2016).

12. Questions diverses

- **Proposition de collègues étranger·es susceptibles d'être intéressé·es par le dispositif des professeur·es invité·es par l'établissement Lyon 2.**

Historique

2014-2015 1 mois demandé et obtenu pour l'invitation de Jean-Claude Vuillemin (Pennsylvania State University) : module de formation sur la *French Theory*.

2015-2016 1 mois demandé et obtenu, mais la demande n'a pu aboutir faute de candidat·e : le support a dû être restitué à Lyon 2 au bénéfice de l'ED SEG.

2016-2017 aucune demande n'a été effectuée.

O. Ferret propose au Conseil de répondre, au nom de l'ED, au récent appel de Lyon 2 (date limite de dépôt des demandes fixée au 17 mars 2017) en demandant un mois de

professeur·e invité·e pour dispenser une formation doctorale qui s'ajouterait à celles mentionnées plus haut. Contrairement à d'autres invitations conduisant à la prise en charge de cours dans le cadre du calendrier semestrialisé des universités, une invitation dans le cadre de 3LA serait moins contraignante pour les collègues en terme de calendrier : les heures de formation assurées par la personne invitée pourraient avoir lieu, pendant deuxième semestre de l'année universitaire, au cours d'une période située entre janvier et juin.

Conditions

- Le/la professeur·e invité·e doit exercer une activité professionnelle dans une université étrangère. Il est également souhaitable que la formation envisagée porte sur une question suffisamment large pour intéresser les doctorant·es de l'ED, qui travaillent dans des champs disciplinaires variés. Cette formation doit aussi apparaître comme complémentaire par rapport à celles qui sont susceptibles d'être proposées par les enseignant·es-chercheur·euses de 3LA.
- Même si, à ce stade, il s'agit principalement de déposer une demande de mois d'invitation, la demande ne peut raisonnablement être faite que si l'ED est en mesure de proposer des noms de collègues potentiellement intéressé·es par ce dispositif.

Au cours des discussions qui s'engagent, deux propositions sont d'ores et déjà étudiées :

- Michael Sinatra (Université de Montréal), dans le domaine des humanités numériques ;
- Samia Kassab-Charfi (Université de Tunis), dans le domaine de la francophonie.

En attendant d'autres propositions, O. Ferret est mandaté pour déposer une demande d'un mois d'invitation. Il est également chargé d'obtenir des précisions sur les conditions matérielles dans lesquelles sont prévues les invitations.

- Calendrier des prochaines réunions du Conseil

La prochaine réunion – réunion supplémentaire – est fixée au lundi 27 mars 2017 à 17h. Il sera principalement question de la définition précise du budget 2017.

La date de la réunion du printemps sera fixée à l'issue d'un prochain sondage Doodle.

- Calendrier de la campagne 2017 de recrutement des contrats doctoraux

Les auditions des candidat·es sélectionné·es sont fixées le lundi 11 et le mardi 12 juillet 2017.

La date de la réunion de sélection des candidat·es à auditionner sera fixée à l'issue d'un prochain sondage Doodle. Cette date permettra de préciser les bornes chronologiques de la campagne de dépôt des candidatures.

La séance est levée à 19h50.

Le directeur de l'ED,
Olivier Ferret

ANNEXE 1

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (ED 484 – 3LA)

Université Lumière Lyon 2 • Université Jean Moulin Lyon 3 • Université Jean Monnet Saint-Étienne • École Normale Supérieure de Lyon

Rapport du Comité de suivi individuel

Après l'entretien avec le Comité, ce document sera mis à la disposition du/de la doctorant·e et à son/sa (ses) (co)directeur(s)/trice(s) de thèse sur la base de données SIGED.

Les rubriques qui figurent **en bleu** doivent être complétées par le/la doctorant·e *avant* l'entretien avec le Comité, y compris les éléments de curriculum vitae fournis en Annexe.

Les informations fournies doivent être *cumulatives* depuis le début de la thèse : elles seront appréciées par le Comité en fonction de l'année de réinscription.

Composition du Comité (2 membres au minimum)	- (président·e) [<i>courriel</i> : @] - -
--	---

Le/la doctorant·e [*courriel* : @]

Nom :	Prénom :	Date de l'entretien :
Date de la 1 ^{re} inscription : 20__	Réinscription en : D3 D4 D5 D6 D__	Laboratoire de rattachement :
Titre de la thèse :		Section(s) CNU :
Établissement d'inscription :		
Directeur/trice de la thèse :		[<i>courriel</i> : @]
Codirecteur/trice éventuel·le :		[<i>courriel</i> : @]
Si codirection <input type="checkbox"/> ou cotutelle <input type="checkbox"/> , préciser l'établissement d'exercice du/de la codirecteur/trice :		

1. Conditions de réalisation de la thèse

<input type="checkbox"/> Thèse à temps complet	<input type="checkbox"/> Thèse à temps partiel
Précisions concernant le financement du Doctorat : <input type="checkbox"/> CDU <input type="checkbox"/> CIFRE <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	Si le/la doctorant·e occupe un emploi : nom de l'employeur : nombre d'heures hebdomadaires consacrées à cet emploi :
Précisions concernant les conditions matérielles de réalisation de la thèse :	
Le/la doctorant·e dispose-t-il/elle d'un espace de travail à l'université ou au laboratoire ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dispose-t-il/elle des moyens matériels nécessaires à la réalisation de ses travaux ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Commentaires du Comité :

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (ED 484 – 3LA)

Université Lumière Lyon 2 • Université Jean Moulin Lyon 3 • Université Jean Monnet Saint-Étienne • École Normale Supérieure de Lyon

2. Avancement de la thèse

	<i>Insuffisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	Remarques
Maîtrise du calendrier des travaux				
Travail bibliographique				
Données recueillies ou corpus constitué				
Élaboration du plan et travail rédigé (<i>et relu par le/la directeur/trice</i>)				

Objectifs pour l'année suivante :

Commentaires du Comité :

3. Engagement scientifique et institutionnel : participation aux activités scientifiques (laboratoire, ED, communauté)

Laboratoire	<i>Insuffisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	Remarques
Séminaires du laboratoire				
Activités scientifiques du laboratoire (journées, <i>workshops</i> , etc.)				
Participation à l'organisation d'événements au sein du laboratoire				
Autre (participation à un labo junior, p. ex.)				

École doctorale	<i>Insuffisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	Remarques
Journées doctorales				
Formations doctorales :				
• Formations transversales				
• Formations disciplinaires				

Communauté disciplinaire	<i>Insuffisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	Remarques
Colloques nationaux				
Colloques internationaux				
Autre				

Valorisation scientifique (à apprécier en fonction des attendus de la/des section(s) CNU d'inscription)

	<i>Insuffisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	Remarques
Articles (avec comité de lecture)				
Articles de vulgarisation				
Chapitres				
Ouvrages				
Actes de colloque				
Autre (comptes rendus, développement d'un outil de recherche, expositions, etc.)				

Objectifs pour l'année suivante :

Commentaires du Comité :

4. Questions complémentaires

		Précisions, solutions possibles
Le/la doctorant-e a-t-il/elle rencontré des problèmes particuliers dans l'accomplissement de son projet doctoral ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Pense-t-il/elle avoir suffisamment de contacts avec son/sa directeur/trice ? Se sent-il/elle suffisamment guidé-e ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
A-t-il/elle déjà évoqué avec son/sa directeur/trice la perspective de la soutenance, et éventuellement la composition de son jury de thèse ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
A-t-il/elle des appréhensions particulières concernant tout aspect de son projet doctoral ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
A-t-il/elle des perspectives de projet professionnel post doctoral ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Le/la doctorant-e a-t-il/elle des **questions particulières** ou des points à soumettre au comité ?

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (ED 484 – 3LA)

Université Lumière Lyon 2 • Université Jean Moulin Lyon 3 • Université Jean Monnet Saint-Étienne • École Normale Supérieure de Lyon

Le Comité a-t-il des **recommandations supplémentaires** à porter à la connaissance du/de la doctorant·e ?

Avis pour la réinscription

- Avis favorable
- Avis favorable sous réserve
- Avis défavorable

Le/la président·e du Comité de suivi,
[signature]

Document à adresser au format pdf, à l'issue de l'entretien, par le/la président·e du Comité, au directeur de l'ED
(Olivier.Ferret@univ-lyon2.fr)

ANNEXE

Curriculum vitæ du/de la doctorant·e correspondant à l'état actuel de son portfolio
Les rubriques ci-dessous sont à renseigner.

Engagement scientifique et institutionnel

Laboratoire

Séminaires suivis dans le laboratoire

-

Participation aux activités scientifiques du laboratoire (journées, *workshops*, etc.)

-

Participation à l'organisation d'événements au sein du laboratoire

-

Autres activités au sein d'un laboratoire

-

École doctorale

Participation à des journées doctorales

-

Formations doctorales

Formations transversales [*rappel* : 63h entre D1 et D3 à temps plein / entre D1 et D6 à temps partiel]

-

Formations disciplinaires [*rappel* : 80h entre D1 et D3 à temps plein / entre D1 et D6 à temps partiel]

-

Communauté disciplinaire

Participation à des colloques nationaux

-

Participation à des colloques internationaux

-

Participation à d'autres types de manifestations scientifiques

-

Valorisation scientifique

Articles parus / à paraître dans des publications avec comité de lecture

-

Articles de vulgarisation parus / à paraître

-

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (ED 484 – 3LA)

Université Lumière Lyon 2 • Université Jean Moulin Lyon 3 • Université Jean Monnet Saint-Étienne • École Normale Supérieure de Lyon

Chapitres d'ouvrages parus / à paraître

-

Ouvrages parus / à paraître

-

Articles parus / à paraître dans des actes de colloques

-

Autres publications

-

Missions complémentaires

Activités d'enseignement

Établissement :

UFR :

Niveau (L1, L2, L3 ; M1, M2)	Intitulé du cours	Semestre	CM ou TD	Nombre d'heures équivalent TD

Établissement :

UFR :

Niveau (L1, L2, L3 ; M1, M2)	Intitulé du cours	Semestre	CM ou TD	Nombre d'heures équivalent TD

Autres activités

- Valorisation des résultats de la recherche

Établissement :

Laboratoire :

Intitulé de la mission	Nombre de jours

- Diffusion de l'information scientifique et technique

Établissement :

Laboratoire :

Intitulé de la mission	Nombre de jours

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (ED 484 – 3LA)

Université Lumière Lyon 2 • Université Jean Moulin Lyon 3 • Université Jean Monnet Saint-Étienne • École Normale Supérieure de Lyon

- Expertise

Établissement :

Laboratoire :

Autre (préciser) :

Intitulé de la mission	Nombre de jours

ANNEXE 2

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (ED 484 – 3LA)

Université Lumière Lyon 2 • Université Jean Moulin Lyon 3 • Université Jean Monnet Saint-Étienne • École Normale Supérieure de Lyon

Demande de dérogation pour une réinscription en ___^e année de Doctorat Année universitaire 20__-20__

**Document exigé à partir de la *deuxième* dérogation (demande de réinscription en 5^e année et au-delà)
(à déposer chaque année sur SIGED avant le 15 octobre)**

NOM : Prénom :

Établissement : Année de 1^{re} inscription en doctorat :

Nom du/de la directeur/trice de recherche :

Équipe de rattachement :

Titre de la thèse :

.....

Discipline :

Justification de la demande de dérogation

Le/la doctorant·e doit justifier ci-dessous, en quelques lignes, la demande de dérogation et fournir un état d'avancement de ses travaux

1. Circonstances expliquant la demande de dérogation

2. État d'avancement de la thèse : ce qui a été réalisé ; ce qui reste à faire jusqu'à l'achèvement de la thèse et sa soutenance

3. Calendrier prévisionnel pour l'année à venir

Trimestres de l'année à venir	Objectifs et tâches prévues
de septembre à novembre	
de décembre à février	
de mars à mai	
de juin à août	

Fait à, le Signature :

Avis motivé du/de la directeur/trice de thèse

Fait à, le Signature :

ANNEXE 3

Conseil de l'ED 3LA
6 mars 2017

Bilan de l'exercice budgétaire 2016

Budget 2016		33 848,00	
		30 375,39	89,74%
	Non liquidés	3 472,61	10,26%
Fonctionnement		27 113,81	89,34%
	Non liquidés	3 234,19	10,66%
Équipement		1 999,00	99,95%
	Non liquidés	1,00	0,05%
Personnel		1 262,58	84,17%
	Non liquidés	237,42	15,83%

Détail par masses :

FONCTIONNEMENT		27 113,81	
Formations organisées par l'ED		13 025,92	48,04%
Réceptions et nuitées		1 266,71	4,67%
Déplacements des membres du Conseil		138,50	0,51%
Bureautique		233,00	0,86%
Aide financière aux doctorant-es (subventions ; missions)		12 449,68	45,92%
ÉQUIPEMENT		1 999,00	
Mac Book Pro		1 999,00	
PERSONNEL		1 262,58	
Vacations administratives 2016		1 262,58	

Proposition de répartition du budget 2017 (avant BR éventuels)

Budget 2017		
Fonctionnement		%
Équipement		%
Personnel		%